

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL

L'an deux mil vingt-deux, le 13 septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David, Maire.

Convocation du 05 septembre 2022

Présents :

MMES Annie CHARTREZ, Hélène ROUX-DIT-RICHE, Sophie JACOB-GAUTHERET, Corinne AGIUS, Aurélie CAVALLERO, Benedicte JOURDIN

MM. Christophe JOLY, Martial CHEVALIER, Christophe SUBTIL, Laurent CLAUS

Absents/Excusés :

MME Patricia CHAMBARD,

MM. Loïck YONNET, Morgan MERLE, Frédéric REFOUVELET

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Christophe SUBTIL

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour.

[Approbation du procès-verbal de la séance précédente.](#)

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Délibération 2022-09-24

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil de l'obligation, depuis 2020, pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus, de se doter d'un règlement intérieur.

Ce document a été adopté par délibération du 13 octobre 2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2131-1 dans sa version en vigueur au 1er janvier 2022 ;

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et conservation des actes pris par les collectivités territoriales et notamment son article 40 qui fixe l'entrée en vigueur de la réforme au 1er juillet 2022 ;

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements ;

Vu la délibération n°2022-06-19 du conseil municipal portant sur le choix du mode de publicité des actes du conseil municipal à compter du 1^{er} juillet 2022

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier le règlement intérieur du conseil municipal comme suit :

- **Sommaire** : 19 :
compte-rendu, remplacé par *procès-verbal*
- **ARTICLE 2** : Convocations :
[...] affichée ou publié [...], remplacé par *[...] affichée et publiée [...]*
- **ARTICLE 15** : Déroulement de la séance
« *Une fois l'ordre du jour adopté, le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles* », remplacé par « *Une fois l'ordre du jour adopté, le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance précédente avec les modifications et rectifications éventuelles reçues suite à l'envoi du procès-verbal jointe à la convocation à la nouvelle séance du Conseil Municipal.* »
- **ARTICLE 19** : *Compte-rendu* remplacé par *Procès-verbal*

L'ensemble de l'article est modifié comme suit :

« *Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires* ».

« *Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.* »

« *Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.* »

« *L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans les conditions propre à en assurer la pérennité.* ».

Le Conseil municipal, réunit ce jour et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre le règlement modifié, annexé, au contrôle de légalité ainsi qu'à le faire respecter, si besoin, lors des prochaines séances.

Délibération 2022-09-25

ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que vu l'évolution des conditions d'utilisation et de location de la Salle Polyvalente de Montracol, il convient d'adopter un nouveau règlement intérieur.

Le règlement intérieur sera annexé à la présente délibération

Tous les documents liés à la réservation (dossier de réservation, fiche état des lieux...) seront modifiés en ce sens.

Le Conseil municipal, réunit ce jour et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le nouveau règlement intérieur de la Salle Polyvalente
- **DECIDE** de modifier les documents liés à la réservation.

Délibération 2022-09-26

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'OXYGENE MEDICAL AVEC LE SDIS DE L'AIN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention prise avec le SDIS en date du 03 février 2010, ayant pour objet la mise à disposition d'oxygène médical, à titre gratuit, au profit des CPINI qui en font la demande.

Monsieur le Maire informe de la réception d'un courrier du SDIS stipulant que cette convention est caduque.

Par délibération 069/2022 du 20/05/2022, le conseil d'administration du SDIS a approuvé les termes d'une nouvelle convention, à laquelle le conseil municipal de Montracol devra également adhérer.

Le Conseil municipal, réunit ce jour et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler l'adhésion à la convention pour la mise à disposition d'oxygène médical à titre gratuit par le SDIS de l'AIN au CPINI
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette convention

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame JACOB-GAUTHERET

Commission animation

- Forum des associations du 03 septembre :
Bilan positif pour cette deuxième édition qui a mobilisé une dizaine d'associations locales et extérieures. Le public était au rendez-vous, notamment pour les inscriptions de l'association B2MV Sport Santé. L'association « Tisser des liens », pour sa première participation, est également très satisfaite de cette journée qui lui a donné l'occasion de se faire connaître et attirer quelques recrues.

La troisième édition est déjà programmée au **02 septembre 2023** avec quelques idées nouvelles comme inviter les nouveaux habitants de la commune ou encore offrir au public des animations, démonstrations en lien avec les activités proposées.

- L'idée d'un marché d'été pour 2023 est en route, avec le soutien et la participation de l'association « Picorez dans l'Ain » (association pour promouvoir les produits alimentaires et acteurs de la gastronomie et/ou du tourisme culinaire Aindinois) et pourquoi pas des associations locales.

Budget communal

Un point budget a été réalisé le **05 septembre** à la mairie. Tout est au vert pour l'instant même si certains comptes de fonctionnement, comme le carburant, sont déjà bien utilisés.

Intervention de Madame Bénédicte JOURDIN

Conscrits 2023 : la saison est relancée avec une première réunion qui aura lieu **le 17 septembre** à la salle des associations de Montracol pour les 18, 19 et 20 ans.

Intervention de Monsieur Christophe JOLY

Monsieur JOLY informe qu'un arbre menace de tomber Route du Capot. Le service technique de la commune se rendra sur place dès que possible pour intervenir si besoin.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL

Infiltrations mairie

Suite à la réception des devis remis à jour des entreprises devant effectuer les travaux de réparations à la mairie, nous sommes toujours en attente d'une nouvelle offre d'indemnité de la part de l'assurance.

SIVOSS

La rentrée scolaire s'est bien passée avec le traditionnel « petit déjeuner » organisé le **02 septembre** à l'école de Montracol par l'association Mont'sou.

A ce jour, 97 enfants sont inscrits à l'école de Montracol pour cette année 2022-2023.

Deux remplacements longs sont prévus en ce début d'année et des nouveaux cas COVID sont malheureusement déjà à déplorer.

Cap sur l'économie d'énergie pour cet hiver avec une baisse de la température programmée dans les bâtiments scolaires.

Commission urbanisme

Juillet à septembre 2022 :

- ➔ 4 CU déposés
- ➔ 4 DP déposées
- ➔ 3 PC déposés dont celui de la commune pour le projet cantine-garderie.

A ce jour, en 2022 sur 43 dossiers, 16 ont été déposés en SVE (par voie électronique), soit 36 % ce qui est largement supérieur à la projection de Grand Bourg Agglomération (15 % de prévision)

La commission se déplacera bientôt pour vérifier la conformité de l'achèvement de quelques travaux.

Calendrier

- **19 septembre** : AG des associations de la cantine et la garderie. A 20h00 à Vandeins
- **03 octobre** : AG de l'association Mont'sou. A Montracol
- **06 octobre** : réunion du SIVOSS. A Vandeins

Intercommunalité

- **26 septembre** : Conférence Territoriale Bresse-Dombes. A St André sur Vieux Jonc

Vie communale

Monsieur SUBTIL informe le conseil que des dégradations dans les toilettes publiques ont eu lieu cet été. La gendarmerie a été informée et les toilettes sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Intervention de Madame Hélène ROUX-DIT-RICHE

Commission communication

- La « Feuille infos » de septembre est prête et sera distribuée d'ici le 24 septembre dans les boîtes aux lettres.
- Mme ROUX-DIT-RICHE informe que la MARPA de Montracol organise une journée « partage et découverte » **le samedi 17 septembre** de 15h00 à 18h00. Un programme artistique varié est prévu : musique, peinture, art floral...
- La distribution des sacs-poubelle aura lieu au local technique le **vendredi 14 octobre** de 16h00 à 19h00 et le **samedi 15 octobre** de 10h00 à 12h00

Intervention de Monsieur David LAFONT

Voirie

Les travaux de changement des canalisations d'eau potable par EGTP sont désormais terminés route de Chaveyriat et vont débuter **le 14 septembre** route de Montcet jusqu'à fin novembre.

Municipalité

La Préfecture de l'Ain invite les communes à désigner un conseiller municipal comme correspondant incendie et secours, qui sera en lien direct avec le service local d'incendie et de secours de la commune.

Mme Corinne AGIUS se porte volontaire.

Soutien aux communes

Monsieur le Maire a participé le **12 septembre dernier** à une réunion organisée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur les dispositifs d'aides aux communes dans leur projets d'investissement.

A l'ordre du jour :

- ➔ Le bilan des précédents dispositifs avec 157 opérations soutenues sur Grand Bourg Agglomération pour presque 8 millions d'euros d'aide financière.
- ➔ La présentation des nouveaux dispositifs, à savoir le Contrat Région, le Contrat Région Ville et Le bonus ruralité.

A souligner que pour son projet cantine-garderie, la commune a d'ores et déjà déposé une demande de subvention dans le cadre du Contrat Région.

Projet cantine-garderie

Le permis de construire a été déposé à la fin du mois de juillet pour la totalité du projet.

Une réunion de travail aura lieu **le 22 septembre en mairie** en vue de la consultation à venir des entreprises qui interviendront sur le projet.

Une réunion publique de présentation du projet est prévue **le 19 octobre à 20h00** à la Salle Polyvalente de Montracol.

Vie communale

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune de Polliat s'est portée candidate pour accueillir un conseiller numérique et propose de le mettre à disposition, par le biais d'une convention, à 10 communes environnantes dont Montracol.

La démarche vise à soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique et les accompagner vers l'autonomie pour réaliser seuls des démarches administratives en ligne.

Si les élus sont plutôt favorables à cette proposition, des précisions sur l'organisation pratique vont être demandées avant de donner une réponse positive.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 25 octobre à 20h30

La séance est levée à 22h30

Le Maire

Le secrétaire de séance